

# REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

## MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA REFORME FONCIERE

Direction Générale des Infrastructures et des Equipements Urbains (DGIEU)

### PROJET D'INFRASTRUCTURES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)

---

Crédit IDA administré par le Groupe de la Banque Mondiale  
N° du Crédit : IDA-6298-TG

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

**(SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL)**

#### **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT DE KPELOUWAYI ET DE SES VOIES D'ACCES DANS LA VILLE DE KARA**

**AMI N° 16/2021/MUHRF/DGIEU/PIDU**

1. Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour le financement du Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat pour la mission d'élaboration de plan d'action de réinstallation (PAR) des travaux de construction du pont de Kpélouwayi et de ses voies d'accès dans la ville de Kara.
2. Les services de Consultant (« services ») comprennent (tâches spécifiques non exhaustives) :
  - Décrire brièvement le projet (objectifs et composantes et zones d'intervention) ainsi que le sous projet d'aménagement du pont de Kpélouwayi et de ses voies d'accès à Kara ;
  - Indiquer clairement les activités du sous-projet impliquant des acquisitions de terrains, les restrictions de l'utilisation des terres et les réinstallations involontaires, et dresser des estimations globales ;
  - Décrire le cadre réglementaire et institutionnel précis pour la mise en œuvre de la réinstallation dans le cadre du projet de construction du pont de Kpélouwayi et de ses voies d'accès à Kara en cohérence avec les dispositions préconisées dans le CPR approuvé ;
  - Identifier avec précision les impacts sociaux négatifs et les personnes affectées ;
  - Déterminer les mesures de mitigation à appliquer pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs ;
  - Déterminer les coûts des accords de compensations convenues avec les personnes affectées par les projets (PAPs) ;
  - Établir les méthodes pour la consultation et l'implication des PAPs ;
  - Établir le mécanisme pour la gestion et la résolution des griefs ou des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet validé par le gouvernement togolais et approuvé par la Banque Mondiale, les dispositions institutionnelles pour l'exécution du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) y compris le calendrier et le budget de mise en œuvre ;

- Décrire de façon succincte les principes et objectifs applicables à la réinstallation dans le contexte des travaux de construction du pont de Kpéléouwayi et de ses voies d'accès dans la ville de Kara ;
- Etc.

Le PAR sera en conformité avec les exigences de la Banque Mondiale ainsi qu'en accord avec la réglementation nationale en vigueur au Togo.

La durée totale prévue pour la mission est de quatre (4) semaines soit vingt-huit (28) jours calendaires.

3. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière à travers la Personne Responsable des Marchés Publics/Secrétariat Permanent du PIDU invite les Consultants individuels (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

**NB : Les références attestées sont obligatoires.**

4. Les exigences minimales en termes de profil sont les suivantes :

La mission sera effectuée par un expert ayant une qualification en sciences sociales ou humaines (sociologue, socio-anthropologue, socio-environnementaliste, géographe etc.).

Il doit :

(i) être titulaire d'un diplôme (Bac+5 au moins) de sociologie, socio-anthropologie, socio-environnementaliste ou toute autre discipline équivalente ;

(ii) avoir au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle générale dans le domaine des études sociales ou socio-environnementales et de réinstallation des populations ;

(iii) avoir réalisé au moins trois missions au cours des 05 dernières années d'élaboration de PAR sur des projets financés par des bailleurs internationaux dont au moins trois (3) années sur des projets financement Banque Mondiale et une expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest dont le Togo ;

(iv) avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et notamment de la PO.4.12 sur la Réinstallation Involontaire ;

(v) avoir une bonne connaissance de la langue française, parlée et écrite.

5. Il est porté à l'attention des Consultants les dispositions de la Section III, des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de Juillet 2016 et révisé en Novembre 2017 ("Règlement de Passation des Marchés"), décrivant les politiques de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêt.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de « sélection de Consultant Individuel (CI) » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

Personne Responsable des Marchés Publics/Point focal du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière

Rue Nicolas Grunitzky, 3<sup>ème</sup> étage Immeuble de la Direction

Générale de la société des postes du Togo à Nyékonakpoè

**Tél. : (228) 99 55 29 60/ 90 30 69 37/ 91 94 39 81**

e-mail : [sp.pidu1823@gmail.com](mailto:sp.pidu1823@gmail.com)/[marchepublicmuhcv@gmail.com](mailto:marchepublicmuhcv@gmail.com)

tous les jours de lundi à vendredi, de **9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00, heure locale.**

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous (en personne ou par courrier électronique) au plus tard **le 30/09/2021 à 10 heures, heure locale.**

**Personne Responsable des Marchés Publics/Point focal du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière**

**Rue Nicolas Grunitzky, 3<sup>ème</sup> étage Immeuble de la Direction Générale de la société des postes du Togo à Nyékonakpoè**

**BP : 14182 Lomé-Togo**

**e-mail : [sp.pidu1823@gmail.com](mailto:sp.pidu1823@gmail.com) /[marchepublicmuhcv@gmail.com](mailto:marchepublicmuhcv@gmail.com)**

Lomé, le 13/09/2021

La Personne Responsable  
des Marchés Publics

**Viglo K. MENSAH**